



Amalgame avec ma profession

Par **keina7**, le **09/09/2010** à **21:58**

Bonjour,rrnrJ'ai été mis en cause pour un dégât des eaux suite à une aide bénévole apporté à un "ami" sur un raccord de tuyauterie qui aurait fuit.rnMon problème est que cette personne avait été un client de mon entreprise de maçonnerie.rnMon assurance professionnelle ne souhaite pas prendre en charge car je ne suis pas assuré pour ce type de travail n'étant pas de la profession.rnrnAprès l'expertise j'ai su de quoi il en ressortait, j'ai donc contacter mon assureur responsabilité civile s'agissant d'une aide et ne ressortant pas de mon activité professionnelle. Malgré tout ils font l'amalgame et ne souhaite pas étudier mon cas. considérant qu'il relève de mon activité professionnelle.rnrnJe suis maçon, j'ai des factures prouvant qu'il n'y avait pas ces travaux de prévus. L'"ami" avait confirmé n'avoir rien payé pour cette aide lors de l'expertise.rnrnQuels sont mes recours ?